

ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle des professionnels du conseil en entreprise

Contrat n° RCPCONS1001471

Assuré : SARL FCC

Nous soussignés **+Simple**, 200 avenue de Colmar, 67100 STRASBOURG, attestons par la présente que la **Société** :

SARL FCC
6 RUE DES PINSONS

68700 CERNAY

A souscrit auprès de la Compagnie Hiscox un contrat de responsabilité civile n° **RCPCONS1001471** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de ses activités de :

Agence pour la création et/ou le développement d'entreprises /

Juridictions et Lois applicables : Monde entier hors USA/Canada.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières, établies sur la base de la demande de devis RC PRO CONSEIL, de la proposition, du module de garantie « RC Pro Conseil » ainsi que des conditions générales « Responsabilité Civile » et de l'annexe « Protection Juridique » référencées dans les Conditions Particulières.

Cette attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la prime correspondante et des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année, pour les cas prévus par le code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Strasbourg, le 03/01/2023.
Pour valoir ce que de droit
et pour la Compagnie, **+Simple**



Ce contrat est assuré par HISCOX SA – Entreprise d'assurance dont le siège social est situé 35 F Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés du Grand-Duché du Luxembourg sous le n° B217018, agréée par le Commissariat aux assurances (CAA) agissant en France en liberté d'établissement par l'intermédiaire de sa succursale située 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS et immatriculée au RCS Paris sous le n° 833 546 989.

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Responsabilité Civile Professionnelle et ou Responsabilité Civile après livraison	
(Les montants de garantie s'appliquent par sinistre et par période d'assurance.)	
Montant de la garantie	100000,00 Euros
Dommages subis par l'Assuré (*)	
(Les montants de garantie s'appliquent par sinistre et par période d'assurance.)	
Contestation de créance	25 000 €
Atteinte à votre réputation	25 000 €
Remplacement d'un homme clé	25 000 €
Responsabilité Civile Exploitation – Responsabilité Civile Employeur	
Montant de la garantie	8 000 000 € par sinistre
Dont	
✓ Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 € par sinistre
✓ Dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par sinistre
✓ Intoxications alimentaires	800 000 € par sinistre
✓ Maladies professionnelle, faute inexcusable	1 500 000 € par année d'assurance
✓ Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000 € par sinistre
✓ Vol par préposés	30 000 € par sinistre
Protection Juridique	
Par année d'assurance	Illimité
Par litige	50 000 €

(*) CES SOUS-PLAFONDS DE GARANTIE FONT PARTIE INTEGRANTE DU PLAFOND DE GARANTIE ACCORDE AU TITRE DE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (Y INCLUS LA RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON) TEL QUE MENTIONNE DANS LE TABLEAU DES GARANTIES CI-AVANT.